



COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

N° 2026-54

HAUTE-SAVOIE

ARRETE MUNICIPAL
TEMPORAIREMENT LA
D'ARBON

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/2026

ID : 074-217400993-20260511-A2026_54-AR

S²LOW

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « SARL 1B2L TP Réseaux 22 Rue Pierre Brasseur – 73000 CHAMBERY » pour le compte d'Orange (30 Bis Rue Ampère – 38000 Grenoble) en date du 04 mai 2026 afin de réglementer la circulation chemin d'Arbon pour lui permettre de réaliser des travaux de réparation de conduite télécom ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Durant 1 jour dans la période comprise entre le 15 mai 2026 et le 18 mai 2026 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur le chemin d'Arbon, depuis le numéro de voirie n°143 chemin d'Arbon et jusqu'au numéro de voirie n° 181 chemin d'Arbon

Article 2 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Article 3 : Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange.**

Article 4 : Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange.**

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à la société **Sarl 1B2L TP Réseaux / Orange**, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 11mai 2026.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 22/05/2026

Télétransmis Sous-préfecture le 22/05/2026

Le Maire,

Stéphane ALLARD



MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ~~74120~~ DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr